

Compte rendu de la réunion du Comité paritaire ÉHDAA (8-9.04) tenue le 21 mars 2023 aux bureaux du SES

Présences : Karyne Thibodeau, Andrée-Anne Gagnon, Christine Gilbert, Julie Gagné, Simon Lavoie, Amy Boulay (stagiaire), Mélanie Girard, Élisabeth Bergeron, Nicolas Perron-Ouellet et Frédérique Potvin-Larouche en remplacement de Sandrine Hovington

Absences : Sandrine Hovington et Myriam Lévesque

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
3. Lecture et acceptation du compte rendu du 10 novembre 2022
4. Critères de répartition du personnel de soutien direct
5. Démarche d'admission services spécialisés 23-24
6. Mesures liées aux conditions de travail
7. Francisation
8. Référentiel des services ÉHDAA au secondaire
9. Autre sujet :
 - a) 1-2-3 vers la maternelle

1. MOT DE BIENVENUE

Mme Karyne Thibodeau souhaite la bienvenue aux membres.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Thibodeau fait la lecture de l'ordre du jour. Il est accepté en ajoutant le point 1-2-3 vers la maternelle.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU 10 NOVEMBRE 2022

Mme Gilbert fait la lecture du compte rendu du 10 novembre 2022.

Suivis :

4. Mandats du comité paritaire

Mme Gagnon informe les membres que lors des rencontres du comité ÉHDAA-école, ils ont relu le texte de la convention collective afin de faire un rappel, entre autres du rôle du comité. Mme Gilbert ajoute qu'un rappel a été fait aux personnes déléguées durant un conseil des personnes déléguées. Mme Gagnon mentionne que pratiquement toutes les écoles ont un comité et ce dernier se rencontre en moyenne 2 fois par année. Mme Thibodeau mentionne que les directions ont maintenant la liste des accès aux logiciels pour chaque personne de leur établissement. De plus, les membres amènent les différentes problématiques en lien avec les accès. Une période de transition pour pallier ce problème est proposée. Mme Bergeron ajoute qu'il serait important que les éducatrices en service de garde aient des accès pour écrire des commentaires.

5. Répartition de l'annexe 49

Le SES a été informé que c'était plus difficile présentement pour une classe dans une école en particulier et il s'informe s'il reste des sommes qui pourraient être utilisées pour cela. Mme Thibodeau précise qu'ils sont au courant et qu'une personne a déjà été déployée à mi-temps.

6. Présentation des services pédagogiques

Des discussions ont lieu à savoir si la ressource engagée par le projet paritaire sera encore là l'an prochain, car elle est très aidante. Le conseiller pédagogique fait le tour des milieux avec les NLQ, analyse les besoins de chaque personne et rédige un plan personnalisé pour chacun d'eux. Mme Gagnon ajoute que pour l'instant la ressource est seulement pour les enseignants, mais ils regardent pour en avoir aussi pour le soutien et le professionnel.

7. Présentation d'offres de services

Concernant le service Les semeurs, il est temporairement suspendu, car l'enseignante a été affectée ailleurs. Mme Thibodeau informe le comité qu'elle a demandé un document d'une page pour présenter tous les services disponibles avec des liens pour avoir le détail. Au niveau du service de garde, les rencontres Teams pour offrir un soutien et accompagner les éducateurs ont eu une très belle participation.

Le compte rendu est accepté tel que présenté.

4. CRITÈRES DE RÉPARTITION DU PERSONNEL DE SOUTIEN DIRECT

Dépôt du document des critères de répartition soutien direct 2023-2024. Mme Thibodeau rappelle le fonctionnement des critères de répartition du personnel de soutien direct. Les critères sont répartis en trois phases, soit la phase 1 pour la répartition de base pour l'élève, la phase 2 qui attribue les services pour l'école et la phase 3 pour ajuster les services dans certains milieux. Le SES s'informe de la procédure pour une enseignante ne désirant plus avoir une classe spécialisée. Le CSS mentionne qu'il n'y a pas de délai dans ce cas. Mme Gagnon ajoute que par contre, pour les projets particuliers il y a une date butoir pour mentionner que l'on ne désire plus ce type de projet.

5. DÉMARCHE D'ADMISSION SERVICES SPÉCIALISÉS 23-24

Le CSS dépose le document *Démarche d'admissions des élèves aux services spécialisés 2023-2024*. Mme Thibodeau explique les différents changements à venir pour les écoles L'Horizon, de la Pulperie et André-Gagnon. Elle précise que les classes de déficience intellectuelle et Émergence ne seront pas jumelés, même si les deux seront dans la même école. Ensuite, la classe Tremplin demeure à FAS. Concernant l'école désignée Le Roseau, une demande a été faite pour un agrandissement. Mme Gilbert demande des précisions afin de différencier la FPT et la FMSS.

6. MESURES LIÉES AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

Le CSS informe le comité qu'il planifie l'organisation scolaire en presumant qu'ils auront encore les sommes pour les différentes annexes. S'il s'avérait que ce ne soit pas le cas, le CSS s'ajustera par la suite. Concernant l'annexe 49, le Syndicat rappelle qu'il faudra revoir les critères. Aussi, il mentionne que cette annexe a été créée à la base pour ouvrir des groupes et s'il n'y a pas de locaux d'aller vers du co-enseignement. Après discussion, le comité constate que les directives pour le co-enseignement ne sont pas claires. En résumé, il faut favoriser l'ouverture de groupes quand c'est possible. De plus, les groupes difficiles seront connus et documentés, donc le CSS analysera la situation pour peut-être les diriger vers d'autres services. Ce dernier enverra pour consultation au Syndicat les critères de l'annexe 49.

Mme Bergeron amène la nouvelle réalité des élèves immigrants qui demande plus de temps. Mme Thibodeau mentionne que le CSS travaille déjà sur ce dossier afin de trouver des partenaires internes et externes pour aider les familles.

7. FRANCISATION

Le Syndicat a eu une présentation de sa fédération sur la francisation. Mme Thibodeau mentionne que nous avons certains élèves qui ne parlent pas français et le CSS met présentement des choses en place pour aider. Un état de la situation est à faire. Mme Gagnon propose de faire une présentation des services offerts lors de la prochaine rencontre ou d'un intersyndical.

Mme Bergeron ajoute qu'il serait important aussi de se pencher sur l'accueil des élèves immigrants, même s'ils parlent français, leur réalité étant très différente.

8. RÉFÉRENTIEL DES SERVICES ÉHDAA AU SECONDAIRE

Dépôt du Référentiel d'organisation de services au secondaire pour 23-24.

Mme Thibodeau présente le document qui décrit les modalités, les critères, les grilles-matières ainsi que la diplomation et la qualification pour chaque type de services.

9. AUTRE SUJET

a) 1-2-3 vers la maternelle

Mme Bergeron se questionne si le document remis au parent pour la garderie afin d'assurer un suivi adapté aux élèves est toujours pertinent étant donné la difficulté à le faire remplir. Comme certains parents le font, c'est préférable de le conserver.

Mme Bergeron ajoute que concernant l'entrée progressive pour les élèves du préscolaire, il sera difficile de faire leur rentrée scolaire toute une journée sans une période avec leur parent. Mme Girard mentionne que le CSS est en réflexion. Pour l'instant, des ateliers donnés par les différents spécialistes seraient offerts pour la première journée. Les élèves

viendront accompagnés de leurs parents, pour la durée que le parent décidera. Ils pourront faire un premier contact avec leur enseignant et ensuite visiter les ateliers.

Christine Gilbert
Conseillère syndicale